



Date de convocation :

Le 10 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

7<sup>ème</sup> séance

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 18 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est tenu en présentiel au centre culturel Sonis, Rond-Point Ignace 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

## Etaient présents : 25 conseillers communautaires

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johane DAHOMAI- M. Fred EUSTACHE- Mme Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Rosan RAUZDUEL- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 25

Votants : 28 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 28

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**Mme Marie-Corine  
LACASCADE-CLOTILDE

## Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

**Autres conseillers communautaires** : Mme Jaqueline FAVORINUS pouvoir à Mme Lyliane PIQUION

M. Fabert MICHELY pouvoir à Mme Francesca FAITHFUL

Mme Nadège THEOPHILE pouvoir à M. Jean-Luc CELIGNY

Délibération n°2022.11.07/346

**Animation digitale et physique sur  
le tri et la prévention des déchets :**  
**Désignation des élus communautaires  
membres du jury**

## Nombre de conseillers absents excusés : 16

**Vice-président** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre membre du bureau** : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

**Autres conseillers communautaires** : Mme Sandra ENJARIC- M. Fulbert HENRY- M. Michel MADO- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Alain SOREZE- M. Dominique THEOPHILE

En cours de séance :

**Autre conseillère communautaire** : Mme Maddly GARGAR

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 NOV. 2022

- publication sur le site internet ou notification, le :

01 DEC. 2022

## Nombre de conseillers absents non excusés : 4

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT- Mme Tania GALVANI**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le code de l'environnement,
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) et notamment ses articles 62 et 72 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2022.09.06/338 du conseil communautaire en date du 23 septembre 2022 relative à l'organisation d'une animation digitale et physique sur le tri et la réduction des déchets ;
- VU la convention de financement n°19GAC0021 notifiée par l'ADEME en date du 16/10/2019 ;
- VU la convention n°GP0023255 attributive d'une subvention au titre du FEDER notifiée par la Région Guadeloupe en date du 01/07/2020 ;
- VU le budget en cours ;

**Considérant** le rapport du président,

Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence doit organiser régulièrement des actions de sensibilisation des usagers pour améliorer les performances en matière de prévention et de tri.

Elle a prévu de mener en 2022 une grande animation digitale et physique axée :

- sur le tri des emballages recyclables et du verre, dont le programme de renforcement porté par notre EPCI a reçu des subventions du FEDER et de l'ADEME,
- sur la réduction des déchets, adossée à la semaine européenne de réduction des déchets (SERD) qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Cette animation sera organisée sous la forme d'un escape game qui s'appuiera sur l'assistante virtuelle (chatbot) du service de gestion des déchets « Gaëlle », présente sur le site internet de CAP Excellence.

Le jeu, gratuit et réservé aux habitants de CAP Excellence permettra de valoriser les actions des partenaires et porteurs de projets du territoire engagés dans le recyclage, le réemploi, la réutilisation ou la limitation de la production de déchets des ménages.

**Considérant** l'intérêt pour CAP Excellence de sensibiliser ses usagers au tri et à la réduction des déchets ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** De donner mandat au président afin de désigner par arrêté les six élus communautaires (trois titulaires et trois suppléants) composant le jury, au sein des commissions suivantes :

- La commission cadre de vie & relations aux usagers
- La commission animations & vie associative

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le président et le directeur général des services de CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de CAP Excellence, aux membres des commissions communautaires cadre de vie & relations aux usagers et animations & vie associative ainsi qu'à la direction générale adjointe services urbains & cadre de vie de CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **29 NOV. 2022**

Le président

La secrétaire de séance



Eric JALTON

Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **30 NOV. 2022**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à Monsieur le président de CAP Excellence, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise aux membres de la commission cadre de vie & relations aux usagers, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise aux membres de la commission animations & vie associative, le **01 DEC. 2022**
- Délibération transmise à la DGA services urbains & cadre de vie de CAP Excellence, le **01 DEC. 2022**

